

But	Brevet de patrouilleur C
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> – Patrouilleurs ayant suivi avec succès les cours A, B et explosifs – Age minimum: 22 ans – 4 ans d'expérience professionnelle au service de pistes et de sauvetage (ou brevet de guide de montagne) – Bon skieur/alpiniste – Excellente forme physique et psychique – L'entraînement pendant les mois avant le cours est indispensable
Participants	Minimum: 18 / maximum: 32
Examen d'entrée	Au premier jour du cours. En cas d'échec, le candidat peut suivre la 1 ^{ère} partie du cours et répéter l'examen au début de la 2 ^{ème} partie. S'il échoue également, il sera exclu du cours.
Formation	Statistiques, zones de protection et de lutte contre les avalanches, étude de la neige et des avalanches, sauvetage d'avalanches, déclenchement artificiel d'avalanches, patrouille en haute montagne, sauvetage en haute montagne et sur glacier, opération de survie, évaluation de la valeur du matériel, diriger un service de pistes et de sauvetage, gestion du personnel, colonnes de secours, responsabilité juridique
Méthodologie	Exposés succincts et spécialisés, exercices pratiques et travail sur le terrain.
Examen	Examen professionnel fédéral de «Spécialiste du service de pistes et de sauvetage» (voir page 30).
Date/Lieu	Prochain cours en 2011/12.
Direction	<p>Chef de cours: Marc Ziegler, Centre de formation RMS marc.ziegler@seilbahnen.org, Portable 079 209 00 94</p> <p>Chef de cours suppléant et responsable technique: Pius Henzen, pius.henzen@bluewin.ch, Portable 079 658 19 19</p>
Langue	Bilingue, français et allemand
Coût	Membres RMS 4090.– fr./autres 6130.– fr. (incl. documentation) Participation partielle au cours pour le renouvellement de la validité du brevet de patrouilleur C: 800.– fr.